



RESID-

STRASBOURG

CHARTRE D'UTILISATION DES ACCES INTERNET DE LA RESIDENCE CHARLES DE FOUCAULT

Version 01 du 12 juin 2006.

La présente **charte** a pour objet de définir les conditions d'accès et les règles d'utilisation des **accès à Internet** mis à la **disposition des occupants** de la Résidence Charles de Foucault.

Les services Internet de la Résidence Charles de Foucault sont mis à la disposition des utilisateurs à des fins privées.

Etant donné qu'un réseau est caractérisé par l'interdépendance de ses utilisateurs, un trouble ou acte malveillant peut atteindre toute la communauté.

Pour le bon fonctionnement du réseau et le respect de ses utilisateurs, la résidence Charles de Foucault souscrit à un **code de bonne conduite** à respecter en matière d'utilisation d'Internet. Pour accéder à Internet, les utilisateurs doivent s'engager sur les termes de la présente charte.

1 Principes à respecter

1.1 *Finalité de l'utilisation*

L'accès à l'Internet est strictement personnel et incessible.

Cet accès est à des fins privées.

A ce titre, est interdite toute utilisation d'Internet via l'accès de la Résidence CDF à des fins commerciales. L'utilisateur ne peut, en aucun cas, donner accès à titre commercial, rémunéré ou non, au réseau de la Résidence CDF à des tiers. L'accès à Internet ne permet pas l'usage de **logiciel d'échanges directs de peer to peer ou P2P**. Les applications en interaction directe avec Internet sont ainsi à utiliser exclusivement dans leur version Web.

(Par exemple : WebMail pour la consultation du courrier électronique, WebChat pour les discussions en ligne en temps réel).

1.2 *Utilisation loyale du réseau*

Toute opération offerte au public, sous quelle que dénomination que ce soit, pour faire naître l'espérance d'un gain qui serait acquis par la voie du sort, notamment les loteries, est strictement interdite. Tout utilisateur est responsable de l'utilisation

rationnelle des ressources du réseau auquel il a accès de manière à éviter toute consommation abusive et/ou détournée de ces ressources.

Plus particulièrement, il doit :

- * S'abstenir de toute utilisation malveillante destinée à perturber ou porter atteinte au réseau auquel il a accès.
- * Utiliser de manière loyale le réseau en évitant de créer ou de générer des données ayant pour effet la saturation du réseau ou encore épuiser les ressources de ses équipements.
- * Appliquer les recommandations de sécurité usuelles (anti-virus à jour, firewall, ...),
- * Signaler toute tentative de violation de son compte, ou d'intrusion sur ses équipements.

L'utilisateur est prévenu que plusieurs systèmes techniques de sécurité et de surveillance du réseau nécessitent la mémorisation et la conservation de certaines caractéristiques des actions qu'il effectue sur le réseau.

1.3 *Licéité du contenu échangé*

1.3.1 *Respect du droit à la propriété « intellectuelle »*

Les données diffusées sur Internet doivent avoir été obtenues licitement et ne pas porter atteinte au droit des tiers. L'utilisateur d'Internet doit veiller au respect du droit de propriété d'autrui, et plus particulièrement :

- * L'utilisation des logiciels sur le réseau ou sur des machines indépendantes s'effectue dans le respect des termes de la licence d'utilisation,
- * Il s'interdit la reproduction des logiciels commerciaux autre que pour l'établissement d'une copie de sauvegarde,
- * Il respecte les droits de propriété intellectuelle sur des œuvres protégées (livres, logos, pièces musicales, images, films, logiciels...), qui font interdiction d'utiliser, de reproduire et d'exploiter ces œuvres sans l'autorisation de l'auteur ou du titulaire des droits.

1.3.2 *Respect du droit des personnes*

Il est interdit à tout utilisateur de porter atteinte à la vie privée d'autrui par un procédé quelconque et notamment par la transmission sans son consentement de son image ou de ses écrits diffusés à titre confidentiel ou privé. De manière générale, l'utilisateur veille au respect de la personnalité, de l'intimité et de la vie privée d'autrui, y compris des mineurs.

1.3.3 *Respect de l'ordre public*

La Résidence CDF ne saurait être un vecteur de la provocation et à ce titre, l'utilisateur agit dans le respect de l'ordre public et s'interdit notamment toute provocation à un acte malveillant de quelle que nature que ce soit (trouble à l'ordre public, incitation au racisme, incitation au terrorisme, incitation au suicide) ou toute diffusion de message à caractère violent de nature à porter atteinte à la dignité humaine.

1.4 *Confidentialité*

A ne pas intercepter les communications entre tiers.

2 Sanctions encourues

L'utilisateur qui enfreint une des règles énoncées dans la présente charte encoure a **suppression immédiate de son accès aux ressources Internet** de la Résidence CDF. Par ailleurs, il peut faire l'objet de poursuites pénales.

Particularités des accès Internet individuels dans les logements

Les accès Internet individuels dans les logements sont fournis par des **prises informatiques murales de type Ethernet RJ45**. Le résident reçoit, lors de l'emménagement, **un cordon Ethernet RJ45 droit catégorie 5 de 3 mètres** afin de relier son ordinateur à la prise. L'ordinateur doit être muni à cet effet d'une **prise RJ45** configurée et opérationnelle (en adressage automatique DHCP sans adresse IP fixe ni de proxy renseigné dans le navigateur ce qui est le cas le plus couramment rencontré par défaut*) Un **seul ordinateur** doit être branché sur la prise, tous dispositifs matériels ou logiciels visant à partager l'accès sont strictement interdits. Le signataire reconnaît être le **seul et unique responsable** de tous les usages faits à partir de la prise Internet de son logement durant toute la période pendant laquelle le logement lui est attribué.

Cette charte, dont le contenu est susceptible de mises à jour ultérieures, est disponible et consultable sur le site de resid-strasbourg – www.resid-strasbourg.fr à la rubrique : **Connexion Internet**.

Engagement personnel de l'utilisateur

Je soussigné

Emménageant le

déclare avoir pris connaissance des dispositions de la présente charte (composée de trois pages imprimées), et m'engage à les respecter, dans le cas contraire, je ne pourrais pas m'opposer à la suppression de mon accès Internet.

A Strasbourg, le

Signature

* Procédure ci-jointe